Annexe 2:

Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés dans l'annexe de l'ordonnance sur la formation pour le champ professionnel Construction de voies de communication avec certificat fédéral de capacité, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées:

	ons à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base: liste de contrôle du SECO)
Chiffre	Travail dangereux (désignation selon la liste de contrôle du SECO)
3a	Travaux qui dépassent objectivement les capacités psychiques des jeunes. Le déplacement de charges, les postures pénibles et les mouvements défavorables en font partie. 1) manipulation manuelle de lourdes charges ou déplacement fréquent de charges 2) mouvements répétitifs de levage et port de charges 3) travaux d'une durée relativement longue ou répétitifs s'effectuant dans une position courbée, inclinée sur le côté ou en rotation 5) travaux d'une durée relativement longue ou répétitifs s'effectuant à genoux, en position accroupie ou couchée
4b	Travaux avec des agents chauds ou froids présentant un risque élevé d'accident ou de maladie professionnels. Les travaux s'accompagnant de dangers thermiques dus à des fluides, des vapeurs, des gaz liquéfiés à basse température (p. ex. azote liquide) en font partie.
4c	Travaux exposant à un bruit dangereux pour l'ouïe (bruit continu, bruit impulsif). Exposition au bruit à partir d'un niveau de pression sonore journalier équivalent LEX de 85 dB (A).
4d	Travaux s'accompagnant de fortes secousses ou vibrations (vibrations globales du corps et vibrations transmises par la main et le bras). Travaux effectués avec des outils vibrants ou à percussion (EN ISO 5349 -1:2000) ou conduite de véhicules sur des chantiers (EN ISO 2631-1:1997).
4e	Travaux présentant un danger d'électrisation comme les travaux sur des installations à courant fort sous tension.
4h	Travaux avec des agents sous pression (gaz, vapeurs, huiles, accumulateurs).
4i	Travaux exposant à des radiations non ionisantes. En font partie les travaux exposant à 2. des rayons ultraviolets à ondes longues (exposition au soleil)
5a	Travaux impliquant un danger notable d'incendie ou d'explosion
6a	Travaux avec des agents chimiques nocifs assortis d'une des phrases R[1] resp. S[2] suivantes: 2. substances pouvant entraîner une sensibilisation par inhalation (R42 / H334) 3. substances pouvant entraîner une sensibilisation par contact avec la peau (R43 / H317) 4. substances pouvant provoquer le cancer (R40 / H351, R45 / H350) [1] Cf. ordonnance sur les produits chimiques du 18 mai 2005 (RS 2005 2721, 2007 821, 2009 401 805 1135, 2010 5223, 2011 5227, 2012 6103, 2013 201 3041, 2014 2073 3857) [2] Cf. dans l'Annexe 2, chiffre 1 de l'ordonnance sur les produits chimiques du 5 juin 2015 (RS 813.11), la version citée du Règlement (CE) n° 1272/2008
8a	Travaux avec des outils de travail présentant des risques d'accidents dont on peut supposer que les jeunes, du fait de leur conscience insuffisante des risques ou de leur manque d'expérience ou de formation, ne peuvent ni les identifier ni les prévenir: 1. Outils, équipements, machines
8b	Travaux avec des outils de travail ou moyens de transport en mouvement: 2. Éléments non contrôlés en mouvement (basculement, balancement, roulement, glissement ou projection d'éléments)
8d	Travaux impliquant des éléments qui comportent des surfaces dangereuses (coins, angles, pointes, arêtes vives, rugosité)

9a	Travaux s'effectuant sans l'environnement assuré d'un emplacement de travail fixe, muni normalement d'un équipement permanent et délimité dans l'espace, chez un employeur. Font partie de cette catégorie «Travaux sans emplacement de travail fixe»:
	 le secteur principal de la construction et second oeuvre (bâtiment et génie civil) les travaux sur les chantiers, nettoyage de bâtiments, travaux de montage, etc. Chantiers en consortium l'entretien de routes dans les zones de circulation la construction et l'entretien de voies
9e	Travaux exposant à un risque d'éboulement
10a	a) Travaux comportant un risque de chute 2. dans des zones présentant des ouvertures dans le sol
12a	Travaux sur des voies ferrées où circulent des trains

Travaux dangereux	Danger(s)			Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise							
(conformément aux compétences opérationnelles			et surveillance		on des p		Instruction des personnes en formation		ance des en format		
		Chiffre (s) ²		Forma- tion en entre- prise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En perma- nence	Fréquem- ment	Occa- sionnel- lement	
			travail et garantie de la sécurité au travail, protection our toutes les professions du champ professionnel					exécutio	n de trav	aux de	
Divers	Dangers de base dans la construction de voies de communication	3a 4b 4c 4d 4e 5a 6a 8a 8b 9a 9e 10a	 Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 1 Se préparer au travail Autres documents: Brochure Suva «10 étapes pour un apprentissage en toute sécurité», référence 88273.F Brochure Suva «Sécurité et protection de la santé sur les chantiers», référence 88217.F Dépliant Suva «Neuf règles vitales pour le génie civil et les travaux publics»; référence 84051.F Dossier de formation Suva sur les neuf règles vitales pour le génie civil et les travaux publics, référence 88820.F Feuillet Suva «Nous sommes des pros et portons le casque. Informations pour les employeurs et le personnel d'encadrement», référence 88222 Ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction (Ordonnance sur les travaux de construction, OTConst, RS 832.311.141); référence 1796.F 	1 ^{re} AA	CI A1	1 ^{re} AA	Démonstration et instruction pratique par professionnel	1ère AA	ARF	Dès la 2 ^e AA	
Transports manuels de charges	Troubles de l'appareil locomoteur	3a	 Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 1 Se préparer au travail Autres documents: Dossier d'enseignement Suva «Allégez la charge!»; www.suva.ch Feuillet Suva «Soulever et porter correctement une charge. Informations pour le secteur de la construction», référence 44018/2.F «CFSL: Movimentazione manuale di carichi », référence 6245 Commentaire des ordonnances 3 relatives à la loi sur le travail 	1 ^{re} AA	CI A1	1 ^{re} AA	Démonstration et instruction pratique par professionnel	1 ^{ère} AA jus- qu'à l'achè- ve- ment de la forma- tion	ARF	Dès la 2º AA	

¹ Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité, d'une attestation fédérale de formation professionnelle dans le domaine de la personne en formation ou d'une qualification équivalente.

2 Chiffre selon la liste de contrôle du SECO «Les travaux dangereux dans le cadre de la formation professionnelle initiale»

Travaux dangereux	Danger(s)			Mesures d'accompagnement prises par le professionnel de l'entreprise								
(conformément aux compétences opérationnelles			et surveillance		ion des p en forma		Instruction des personnes en formation		ance des ¡ en format			
		Chiffre (s) ²		Forma- tion en entre- prise	Appui durant les Cl	Appui de l'EP		En perma- nence	Fréquem- ment	Occa- sionnel- lement		
Élingage de charges	Chute de charges, collision avec des personnes	8b	Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 5 Exécuter des travaux de bétonnage et de pose Autres documents: Liste de contrôle Suva «Élingues (accessoires de levage) »; référence 67017.F Documentation de formation Suva «Élingage de charges», référence 88801.F Documentation de formation «Choix des élingues. Support pédagogique pour les secteurs principal et secondaire de la construction», référence 88802.F	1 ^{re} AA	CI A4	1 ^{ère} AA	Démonstration et instruction pratique par professionnel	lère AA jus- qu'à l'achè- ve- ment de la forma- tion	ARF	Dès la 2º AA		
Utiliser des outils à main (pelle, pioche, masse, outil de compactage à main)	Couper, écraser	8a 8d	Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 1 Se préparer au travail Autres documents: Feuillet Suva «Outils à main», référence 44015.F	1 ^{re} AA	CI A1	1 ^{ère} AA	Démonstration et instruction pratique par professionnel	1ère AA jus- qu'à l'achè- ve- ment de la forma- tion	ARF	Dès la 2º AA		
Manipuler des appareils électriques et de coupe (tou- pie de table, meuleuse d'angle, scie à sol, scie de marque «Trennjäger»)	Électrocution ou coupures	4e	Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 4 Travailler avec de petits appareils Autres documents: Brochure d'information Suva «L'électricité en toute sécurité», référence 44087.F Liste de contrôle Suva «Machines électriques portatives», référence 67092.F Feuillet Suva «Le travail à la scie circulaire de chantier», référence 44014.F Feuillet Suva «Le DDR peut vous sauver la vie!», référence 44068.F BST-INFO 56 «Tronçonneuses à disque et meuleuses», shop.baumeister.ch	1 ^{re} AA			Démonstration et instruction pratique par professionnel	l ^{ère} AA jus- qu'à l'achè- ve- ment de la forma- tion	ARF, par contre- maître	Dès la 2º AA		
Manier de petites machines motorisées (jusqu'à 5 to)	Retournement, basculement, implication de personnes	8a 9a	Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 4 Travailler avec de petits appareils Autres documents: Liste de contrôle Suva «Petits engins de chantier»; référence 67039.F Liste de contrôle Suva «Machines de chantier accompagnées »; référence 67041.F BST-INFO 41 «Machines de chantier», shop.baumeister.ch	1 ^{re} AA	CI A3	1 ^{ère} AA	Démonstration et instruction pratique par professionnel	1ère AA jus- qu'à l'achè- ve- ment de la forma- tion	ARF	Dès la 2º AA		

Travaux dangereux	Danger(s)			Mesures d'accompagnement prises par le professionnel de l'entreprise Formation des per-									
(conformément aux compétences opérationnelles			et surveillance		on des p en forma		Instruction des personnes en formation		ance des p en format				
		Chiffre (s) ²		Forma- tion en entre- prise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En perma- nence	Fréquem- ment	Occa- sionnel- lement			
Présence à proximité de machines de chantier	Être atteint ou écrasé	9a	Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 4 Travailler avec de petits appareils Autres documents: BST-INFO 51 «Champ de vision autour des engins», shop.baumeister.ch	1 ^{ère} AA		1 ^{re} AA	Démonstration et instruction pratique par professionnel	1ère AA jus- qu'à l'achè- ve- ment de la forma- tion	ARF, par contre- maître	Dès la 2º AA			
Travaux à proximité de lignes électriques aériennes	Électrocution	4e	Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 1 Se préparer au travail Autres documents: Règles Suva relatives à la mise en oeuvre de grues et de machines de chantier à proximité de lignes électriques aériennes; référence 1863.F	1 ^{ère} AA	CI A1	1 ^{re} AA	Démonstration et instruction pratique par professionnel	l 1ère AA jus- qu'à l'achè- ve- ment de la forma- tion	ARF, par contre- maître	Dès la 2º AA			
Exposition au bruit	Lésion auditive	4c	Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 1 Se préparer au travail Autres documents: Tableau Suva de niveaux sonores: Industrie du bâtiment, référence 86208.F BST-INFO 50/2 «Protection auditive sur le chantier», shop.baumeister.ch Liste de contrôle «Bruit au poste de travail», référence 67009 Liste de contrôle «Protecteurs d'ouïe», référence 67020	1 ^{ère} AA	CI A1	1 ^{re} AA	Démonstration et instruction pratique par professionnel	lère AA jus- qu'à l'achè- ve- ment de la forma- tion	ARF	Dès la 2º AA			
Vibrations transmises à tout le corps ou au système main- bras	Atteintes à l'intégrité physique	4d	Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 1 Se préparer au travail 4 Travailler avec de petits appareils Autres documents: Liste de contrôle Suva «Vibrations au poste de travail», référence 67070.F Dépliant Suva «Vibrations transmises au système main-bras: Connaissez-vous les risques?», référence 84037.F Feuillet d'information Suva «Troubles de santé dus aux vibrations», référence 2869/16.F	1 ^{ère} AA	CI A1	1 ^{re} AA	Démonstration et instruction pratique par professionnel	1ère AA jus- qu'à l'achè- ve- ment de la forma- tion	ARF	Dès la 2º AA			

Travaux dangereux			Sujets de prévention pour la formation, instruction	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise									
(conformément aux compétences opérationnelles			sonnes		Formation des per- sonnes en formation		Instruction des personnes en formation		ance des p en formati				
		Chiffre (s) ²		Forma- tion en entre- prise	Appui durant les Cl	Appui de l'EP		En perma- nence	Fréquem- ment	Occa- sionnel- lement			
Radiation UV (non ionisante)	Effets néfastes sur le climat (rayonnement solaire)	4i	Connaître les risques du rayonnement solaire et utiliser des moyens de protection de la vue et de la peau contre les méfaits du soleil Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 1 Se préparer au travail Autres documents: Liste de contrôle Suva «Travailler par fortes chaleurs sur des chantiers à l'extérieur», référence 67135.F Brochure Suva «Rayonnement solaire: connaissezvous les risques?», référence 84032.F BST-INFO 39 «Travaux de construction par grandes chaleurs», shop.baumeister.ch	1 ^{ère} AA	CI A1	1 ^{re} AA	Démonstration et instruction pratique par professionnel	1 ^{ère} AA jus- qu'à l'achè- ve- ment de la forma- tion	ARF par contre- maître	Dès la 2º AA			
Contact avec des agents menaçant la santé	Intoxications, lésions cutanées, troubles respiratoires	6a	Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 1 Se préparer au travail Autres documents: Brochure Suva «Substances dangereuses: ce qu'il faut savoir», référence 11030.F Feuillet Suva «Les produits chimiques utilisés dans l'industrie du bâtiment: tout sauf anodins», référence 44013.F	1 ^{ère} AA	CI A1	1 ^{re} AA	Démonstration et instruction pratique par professionnel	1ère AA jus- qu'à l'achè- ve- ment de la forma- tion	ARF	Dès la 2º AA			

Travaux dangereux (conformément aux compé- tences opérationnelles	Danger(s)				on des p	er-	Instruction des personnes en	Surveillance des per-		
tences operationnelles					en forma		formation			
		Chiffre (s) ²		Forma- tion en entre- prise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En perma- nence	Fréquem- ment	Occa- sionnel- lement
Contact avec des matériaux de construction	Lésions cutanées (eczéma du ciment)	6a	Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 5 Exécuter des travaux de bétonnage et de pose Autres documents: Liste de contrôle Suva «Eczéma du ciment», référence 67030.F BST-INFO 26 «L'eczéma du ciment», shop.baumeister.ch	1 ^{ère} AA	CI A4	1 ^{ère} AA	Démonstration et instruction pratique par professionnel	1ère AA jus- qu'à l'achè- ve- ment de la forma- tion	ARF	Dès la 2º AA
Domaine de compétences op	pérationnelles 3: Exécution de tr	avaux	de construction de voies ferrées							
Tous les travaux sur et aux abords des voies	Être renversé, écrasé, touché ou coincé par des véhicules sur rails	12a	Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 11 Poser et monter des voies et aiguillages 12 Effectuer des contrôles de voies et d'aiguillages 13 Effectuer l'entretien de voies et d'aiguillages 14 Exécuter des travaux d'aménagement Autres documents: Brochure CFF «Je me protège! Sécurité sur et aux abords des voies», commande par e-mail à: xbe007@sbb.ch RTE Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire, formation de base 20100 «Sécurité lors de travaux sur et aux abords des voies», www.voev.ch	1 ^{ère} – 3 ^e AA	CI GLB 1-3	1 ^{ère} AA	Démonstration et instruction pratique par le membre de l'équipe préposé à la sécurité En supplément: cours obligatoire de deux jours «Autoprotection – travailler sur les voies» en dehors des CI	1 ^{ère} – 3 ^e AA		
Travaux à proximité de lignes de contact	Électrocution	4e	Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 11 Poser et monter des voies et aiguillages 12 Effectuer des contrôles de voies et d'aiguillages 13 Effectuer l'entretien de voies et d'aiguillages 14 Exécuter des travaux d'aménagement Autres documents: Brochure CFF «Je me protège! Sécurité sur et aux abords des voies», commande par e-mail à: xbe007@sbb.ch RTE Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire, formation de base 20100 «Sécurité lors de travaux sur et aux abords des voies», www.voev.ch	1 ^{ère} – 3 ^e AA	CI GLB 1-3	1 ^{ère} AA	Démonstration et instruction pratique par professionnel En supplément: cours obligatoire de deux jours «Autoprotection – travailler sur les voies» en dehors des CI	1 ^{ère} – 3 ^e AA		

Travaux dangereux	Danger(s)			Mesures d'accompagnement prises par le professionnel de l'entreprise								
(conformément aux compétences opérationnelles				Formati	on des p en form	oer-	Instruction des personnes en formation	Surveill	ance des p en formati	per-		
		Chiffre (s) ²		Forma- tion en entre- prise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En perma- nence	Fréquem- ment	Occa- sionnel- lement		
Domaine de compétences o	pérationnelles 4: Exécution de tr	ravaux	de fondations									
Organes mécaniques en rotation	Être coincé	8a 8b	Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 21 Exécuter des travaux géotechniques et hydrogéologiques 22 Exécuter des blindages de fouilles et des fondations profondes 23 Exécuter des travaux d'ancrage, de clouage et d'injection 24 Exécuter des travaux de maintenance sur des machines et appareils	1 ^{ère} AA	CI GRB 1	1 ^{re} AA	Démonstration et instruction pratique par professionnel	l ière AA jus- qu'à l'achè- ve- ment de la forma- tion	ARF	Dès la 2º AA		
			 Autres documents: Liste de contrôle Suva «Travaux spéciaux de génie civil: battre, forer, mouler», référence 67160.F Liste de contrôle Suva «Travaux spéciaux de génie civil: forage de petit diamètre, béton projeté», référence 67161.F 									
Travaux de béton projeté	Contact avec la peau, lésions oculaires	6a	Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 22 Exécuter des blindages de fouilles et des fondations profondes	1 ^{ère} AA	CI GRB 1	1 ^{re} AA	Démonstration et instruction pratique par professionnel	1 ^{ère} AA jus- qu'à l'achè-	ARF	Dès la 2 ^e AA		
			Autres documents: Liste de contrôle Suva «Travaux spéciaux de génie civil: forage de petit diamètre, béton projeté», référence 67161.F					ve- ment de la forma- tion				
Soudage et coupage	Décharges électriques, gaz explosifs, gaz d'échappement toxiques, rayonnement dange- reux, température élevée ou projection de métal liquide	4b 4e 4h 8a	 Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 24 Exécuter des travaux de maintenance sur des machines et appareils Autres documents: Liste de contrôle Suva «Soudage et coupage (travaux de soudage à l'arc) », référence 67104.F Liste de contrôle Suva «Coupage et soudage. Protection contre les fumées, poussières, gaz et vapeurs», référence 44053.F Liste de contrôle Suva «Installations à gaz combustible et oxygène. Soudage, coupage et procédés connexes», référence SBA 128.F 	1 ^{ère} – 3 ^e AA	CI GRB 1-3	1 ^{re} – 3 ^e	Démonstration et instruction pratique par professionnel	1 ^{ère} – 3° AA jus- qu'à l'achè- ve- ment de la forma- tion	ARF	Dès la 3° AA		

Travaux dangereux (conformément aux compé-	Danger(s)		Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance				ement prises par le profession Instruction des personnes en	nnel ¹ de l'entreprise Surveillance des per-			
tences opérationnelles			ot survemande	Formation des per- sonnes en formation			formation	sonnes en formation			
		Chiffre (s) ²		Forma- tion en entre- prise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En perma- nence	Fréquem- ment	Occa- sionnel- lement	
Domaine de compétences op	pérationnelles 5: Exécution de tr	avaux	sur des chapes flottantes et sols industriels								
Préparer le matériel	Inhalation de poussières me- naçant la santé (ciment, poudre de quartz)	6a	Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 31 Poser des chapes flottantes 32 Poser des revêtements en béton dur 33 Poser des revêtements en béton et résine synthétique 34 Poser des revêtements en résine synthétique 35 Poser des revêtements et dallages magnésiens 36 Poser des revêtements spéciaux	1 ^{ère} AA	CI IUB 1	1 ^{re} AA	Démonstration et instruction pratique par professionnel	1ère AA jus- qu'à l'achè- ve- ment de la forma- tion	ARF	Dès la 2º AA	
			Autres documents: Feuillet Suva «Les produits chimiques utilisés dans l'industrie du bâtiment», référence 44013.F								
Poser des revêtements de sol	Contact avec la peau de substances nocives (résines époxy, ciment, additifs, etc.)	6a	Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 31 Poser des chapes flottantes 32 Poser des revêtements en béton dur 33 Poser des revêtements en béton et résine synthétique 34 Poser des revêtements en résine synthétique 35 Poser des revêtements et dallages magnésiens 36 Poser des revêtements spéciaux	1 ^{ère} AA	CI IUB 2	1 ^{re} AA	Démonstration et instruction pratique par professionnel	lère AA jus- qu'à l'achè- ve- ment de la forma- tion	ARF	Dès la 2º AA	
			Autres documents: Feuillet Suva «Précautions lors des travaux de revêtement de sols ou de parois», référence 11045.F Liste de contrôle Suva «Emploi de solvants», référence 67013.F Liste de contrôle Suva «Résines réactives», référence 67063.F								

Travaux dangereux	Danger(s)		Sujets de prévention pour la formation, instruction	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise								
(conformément aux compétences opérationnelles			et surveillance		on des p		Instruction des personnes en formation		ance des p en formati			
		Chiffre (s) ²		Forma- tion en entre- prise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En perma- nence	Fréquem- ment	Occa- sionnel- lement		
Poser des revêtements de sol	Explosions	5a	Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 31 Poser des chapes flottantes 32 Poser des revêtements en béton dur 33 Poser des revêtements en béton et résine synthétique 34 Poser des revêtements en résine synthétique 35 Poser des revêtements et dallages magnésiens 36 Poser des revêtements spéciaux Autres documents: • Directives Suva sur la prévention d'accidents dus à	2° – 3° AA	3-5	2e – 3e AA	Démonstration et instruction pratique par professionnel	2e – 3e AA jus- qu'à l'achè- ve- ment de la forma- tion	ARF	Dès la 3º AA		
			des incendies et explosions ainsi que de maladies professionnelles lors de l'utilisation de résines syn- thétiques à 2 composants, référence 67013.F									
Domaine de compétences op	érationnelles 6: Exécution de tr	avaux (de pavage									
Travaux dans le trafic routier et en régime de trafic routier	Être renversé, écrasé, touché ou coincé par des véhicules	9a	Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 41 Effectuer des piquetages 42 Poser des bordures et des encadrements 43 Réaliser des drainages et des superstructures de puits 44 Réaliser des pavages de surfaces et des dallages 45 Entretenir des dallages en pierre naturelle 46 Créer et assainir des murs en pierre naturelle et murs en pierres sèches	1 ^{ère} – 3 ^e AA	CI PFL 1-6	AA	Démonstration et instruction pratique par professionnel	1ère — 3° AA jus- qu'à l'achè- ve- ment de la forma- tion				
			Autres documents: Fiche thématique Suva «Vêtements de signalisation pour les travaux de chantier et sur les routes. Visibilité égale sécurité», référence 33076.F BST-INFO 55 «Mesures de protection sur les chantiers routiers», shop.baumeister.ch									
Travaux à genoux	Arthrose du genou, bursites, lésions cutanées	3a	Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 42 Poser des bordures et des encadrements 44 Réaliser des pavages de surfaces et des dallages Autres documents: Feuillet d'information Suva «Les pros protègent leurs genoux!», référence 88213.F	1 ^{ère} AA	CI PFL 1-6	1 ^e AA	Démonstration et instruction pratique par professionnel	1 ^{ère} AA	ARF	Dès la 2 ^e AA		

Travaux dangereux	Danger(s)			Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise							
(conformément aux compétences opérationnelles			et surveillance	Formati sonnes			Instruction des personnes en formation		ance des p en format		
		Chiffre (s) ²		Forma- tion en entre- prise	Appui durant les Cl	Appui de l'EP		En perma- nence	Fréquem- ment	Occa- sionnel- lement	
Domaine de compétences op	pérationnelles 7: Exécution de tr	avaux (de construction de routes								
Travaux dans le trafic routier et en régime de trafic routier	Être renversé, écrasé, touché ou coincé par des véhicules	9a	Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 51 Exécuter des travaux d'excavation et de terrassement 52 Mettre en place des couches de fondation et niveler 53 Réaliser des drainages, canalisations et conduites d'ouvrage 54 Créer des bordures et des pavages et des aires pavées en béton 55 Poser des revêtements bitumineux et exécuter des réparations Autres documents: Fiche thématique Suva «Vêtements de signalisa-	2° – 3° AA	CI STB 1-6	2° – 3° AA	Démonstration et instruction pratique par professionnel	2° – 3° AA jus- qu'à l'achè- ve- ment de la forma- tion			
			tion pour les travaux de chantier et sur les routes. Visibilité égale sécurité», référence 33076.F • BST-INFO 55 «Mesures de protection sur les chantiers routiers», shop.baumeister.ch								
Travaux à proximité des voies	Être renversé, écrasé, touché ou coincé par des véhicules sur rails	12a	 Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 51 Exécuter des travaux d'excavation et de terrassement 52 Mettre en place des couches de fondation et niveler 53 Réaliser des drainages, canalisations et conduites d'ouvrage 54 Créer des bordures et des pavages et des aires pavées en béton 	2° – 3° AA	CI STB 4-6	3° AA	Démonstration et instruction pratique par professionnel	2e – 3e AA jus- qu'à l'achè- ve- ment de la forma- tion	ARF	Dès la 3º AA	
			Autres documents: Brochure CFF «Je me protège! Sécurité sur et aux abords des voies», commande par e-mail à: xbe007@sbb.ch								

Travaux dangereux (conformément aux compé- tences opérationnelles	Danger(s)		et surveillance Fori		es d'acce ion des p en forma	er-	ement prises par le profession Instruction des personnes en formation	Surveill	'entrepris ance des p en format	oer-
		Chiffre (s) ²		Forma- tion en entre- prise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En perma- nence	Fréquem- ment	Occa- sionnel- lement
Travaux de terrassement, d'excavation, d'étayage et de sécurité de l'adossement	Dangers d'empoisonnement, d'explosion et de suffocation lors de la pénétration dans des puits, fosses et canaux Découverte imprévue de canalisations amiantées à l'extérieur Être enseveli	5a 6c 9e	 Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 53 Réaliser des drainages, canalisations et conduites d'ouvrage Autres documents: Dépliant Suva «Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés. Ce que vous devez savoir en tant que professionnel du bâtiment et du génie civil», référence 84060.F Prospectus SUVA «Puits, fosses et canalisations. Règles à observer pour en ressortir sans dommage», référence 84007.F Liste de contrôle Suva: «Fouilles et terrassements», référence 67148.F BST-INFO 43 «Sécurité dans les travaux de fouilles», shop.baumeister.ch BST-INFO 53 «Champ de vision autour des engins», shop.baumeister.ch 	2º AA	CI STB 3	2º AA	Démonstration et instruction pratique par professionnel	2° AA jus- qu'à l'achè- ve- ment de la forma- tion	ARF	Dès la 3° AA
Utilisation de gaz liquide lors de travaux de revêtement	Explosions, brûlures	4h 5a	 Moyens d'enseignement dans le champ professionnel Construction de voies de communication 55 Poser des revêtements bitumineux et exécuter des réparations Autres documents: Dépliant Suva «Gaz liquéfié: changement de bouteilles sans danger», référence 84016.F Fiche thématique Suva «Liquides inflammables et bouteilles de gaz sur les chantiers. Quelles sont les prescriptions d'entreposage?», référence 33030.F 	2 ^e AA	CI STB 4-6	3° AA	Démonstration et instruction pratique par professionnel	2° AA jus- qu'à l'achè- ve- ment de la forma- tion	ARF	Dès la 3° AA

Légende: CI: cours interentreprises; EP: école professionnelle; Abréviations: ARF: après achèvement réussi de la formation; BR: brochure; LC: liste de contrôle; AA: année d'apprentissage

Les présentes mesures d'accompagnement ont été élaborées par l'OrTra avec l'aide d'une spécialiste de la sécurité au travail et entrent en vigueur le 1er octobre 2016.

Infra Suisse Association suisse des des maîtres paveurs ASP

Zurich, 02.09.2016 Bülach, 19.09.2016

sig. Urs Hany sig. Matthias Forster sig. Roman Feusi sig. Armin Seger

Président Directeur Président Directeur

PAVIDENSA | étanchéités revêtements suisse login Berufsbildung AG

Berne, 06.09.2017 Olten, 12.09.2016

sig. Hanspeter Rupp sig. Jürg Depierraz sig. Michael Schweizer sig. Barbara Rytz

Président Directeur Directeur Resp. Clients & Concepts

Les présentes mesures d'accompagnement sont approuvées par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) conformément à l'art. 4, al. 4, OLT 5 avec l'accord du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) du 31 mai 2016

Berne, le 27 septembre 2016

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation

Jean-Pascal Lüthi Chef de la division Formation professionnelle initiale et maturités